



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net

Permettre aux PE qui le souhaitent de s'engager plus

Paris, le 17/03/2026

Monsieur le Ministre,

Le SNE tient à vous alerter sur la situation des professeurs des écoles qui désirent s'engager dans des missions complémentaires, mais qui en sont empêchés par les services.

Lorsqu'un PE désire se porter volontaire, par exemple, pour corriger les copies du CRPE, il doit participer à des réunions qui se déroulent ... sur son temps de classe. S'il s'en émeut auprès des services, ce PE est invité à s'arranger avec ses collègues pour que ses élèves soient pris en charge. Une solution qui n'est, pour ainsi dire, jamais utilisée tant elle est contraignante et pénalisante pour les collègues et les élèves.

Il en va de même pour les PE qui désirent suivre la formation de référent PHARe.

D'où le fait que seuls des directeurs se lancent dans ces activités.

Pour le SNE, il est anormal que l'organisation interne de l'administration empêche nos collègues de se saisir des missions supplémentaires auxquelles ils aspirent, d'autant plus que, dans le premier degré, l'administration se débrouille bien pour que les formations professionnelles statutaires se tiennent hors temps scolaire.

Notre syndicat vous demande donc d'imposer que lesdites réunions se déroulent en dehors du temps de classe ou que des moyens de remplacement soient mobilisés afin que chaque PE qui le désire puisse s'engager sereinement dans ces missions.

Je vous assure de notre dévouement à la cause de l'Éducation nationale et vous adresse, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Président du SNE